



A Consulting Company for Scientific Challenges

TIBIO Sagl
Via alla Valle 11
6949 Comano

TIBIO Suisse romande
Chemin de Bérée 4C
1010 Lausanne

Contact:

Filippo Rey
MSc UNIL, Project Manager
E-mail: Filippo.rey@tibio.ch
Mobile: +41(0)76 343 19 47

AIEM,
Grand Rue 25,
1315 La Sarraz
Suisse

Date: Lausanne, le 05.08.2025

TB25-2175

Analyse microbiologique avant et après traitement UV



Client: Réservoir de la Cressonnière
Version 2, 05/08/2025

Les services et produits de TIBIO sont
reconnus comme label suisse

Rapport d'analyse TB25-2175

1. Objet du rapport

Analyse de eaux avant et après traitement UV.

2. Échantillon

ID Interne	ID client	Type d'eau
TB25-2175.01	Eau avant traitement UV	
TB25-2175.02	Eau après traitement UV	

3. Résultats

Toutes les analyses sont effectuées dans un laboratoire accrédité ISO.

N° d'échantillon : TB25-2175.01
Lieu de prélèvement : Eau avant traitement UV
Température de l'eau : ---
Date et heure du prélèvement : 14.07.2025

Microbiologie				
Paramètres	Résultats	Norme	Incertitude	Date d'analyse
Enterocoques	1. CFU/100 mL	---	---	14.07.2025
<i>Escherichia coli</i>	6 CFU/100 mL	---	---	14.07.2025
Germes aérobies mésophiles	Esti. 880 CFU/mL	---	---	14.07.2025

N° d'échantillon : TB25-2175.02
Lieu de prélèvement : Eau après traitement UV
Température de l'eau : ---
Date et heure du prélèvement : 14.07.2025

Microbiologie				
Paramètres	Résultats	Norme	Incertitude	Date d'analyse
Enterocoques	n.d. CFU/100 mL	---	---	14.07.2025
<i>Escherichia coli</i>	n.d. CFU/100 mL	---	---	14.07.2025
Germes aérobies mésophiles	Esti. 9 CFU/mL	---	---	14.07.2025

4. Conclusion

D'après les analyses effectuées on observe une diminution dans la concentration de Enterocoques, *Escherichia coli* et Germes aérobies mésophiles après le traitement UV.

On reste à disposition pour toute question,

Pour TIBIO Sagl
Filippo Rey



Les recommandations de ce rapport sont basées sur les Normes actuelles et les résultats fournis par nos laboratoires partenaires. TIBIO n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage causé par la mise en œuvre de ces recommandations ou lié à celles-ci de quelque manière que ce soit.

Rapport d'analyse TB25-2175